



Déménagement

Par **FRANCOIS**, le **17/03/2011** à **23:15**

WWW

Par **mimi493**, le **17/03/2011** à **23:19**

Quand elle vous avisera de son déménagement ou quand vous saurez qu'elle a eu sa mutation, saisissez le JAF pour demander la résidence des enfants

Par **mimi493**, le **18/03/2011** à **00:21**

Donc prenez un avocat. Attention de ne pas vous mettre en tort, de commettre des délits en faisant des "enquêtes".
Par exemple, vous lui reprochez de faire garder les enfants par ses parents, alors que vous faites pareil.
"son état de santé mental plus que défaillant", ça c'est de la diffamation sauf si un psychiatre en atteste. Vous n'êtes pas compétent pour estimer que sa santé mentale est défaillante.
[citation]L'intégralité de son service étant à Paris, la mutation est donc de complaisance. [/citation]Pourquoi ? La mutation fait changer de service. Il n'est pas illégal de demander une mutation.
[citation]Ayant de la famille dans le sud elle compte ainsi satisfaire à la pression hégémonique de ses parents retraités voulant y déménager[/citation]Ce n'est pas anormal de vouloir vivre près de ses parents âgés.